



Eviter de se faire accuser de contrefaçon

Par **micheldu91**, le **04/09/2010** à **08:01**

Bonjour,rrnJe me permets de vous contacter car je désire créer un site de vente ou j'y propose des produits similaires à d'autres marques.rnLa différence est que je désire créer une marque pour éviter la contrefaçon, mon objectif étant de proposer des produits de qualité à des prix abordable.rnrnPouvons nous être accusé de contre façon si nous avons une autre marque et que nous précisons que ce ne sont pas des originaux
?rnCordialementrrnrnMicheldu91

Par **LeKingDu51**, le **06/09/2010** à **14:51**

Bonjour,rrnTout dépend des produits mais par principe, copier des produits et les proposer moins cher ailleurs, c'est de la contrefaçon.rnrnCdt